

Plus de 500 cheminots rassemblés pour dire stop au dumping social !

Alors que la communication patronale tourne à plein régime pour tenter d'expliquer aux cheminots que tout va bien, que les négociations sur nos futures conditions de travail nous amèneront sur le niveau actuel, la réalité est tout autre !

Le 13 Avril, premier cycle de négociations sur la partie « organisation du travail » de la convention collective, les fédérations SUD-Rail, FO et des équipes syndicales d'autres organisations syndicales se sont rassemblées pour exprimer au patronat leur refus de voir la branche ferroviaire et les travailleurs livrés au dumping social.

LE RH0077, BASE DU DECRET SOCLE.

C'est cette revendication qui a été portée lors de l'envahissement de la négociation ; malheureusement, les patrons ont refusé de se confronter aux cheminots rassemblés et d'entendre leur revendication.

L'UNITE D'ACTION, A LA BASE, DANS LA GREVE RECONDUCTIBLE SERA NECESSAIRE POUR GAGNER !

Le constat est là, la stratégie de l'empilement Décret Socle / Convention Collective / Accord d'entreprise est un échec. Un décret socle au ras des pâquerettes, une convention collective sans aucune avancée... C'est bien en imposant un rapport de force rapide et fort que nous pourrons gagner sur nos revendications. Plus le temps passe, plus les patrons avancent leurs pions pour imposer le moins-disant social. **L'unité syndicale de salon, ça suffit ! C'est l'unité d'action que SUD-Rail réclame aux autres fédérations de cheminots**

Les négociations doivent se faire sous le contrôle des travailleurs du rail !

Ce sont les conditions de travail pour l'avenir de chacun d'entre nous qui se jouent aujourd'hui. Pour SUD-Rail, ce sont aux salarié(e)s de décider de leur avenir ; dans les assemblées générales, ils doivent mandater les négociateurs et prendre le contrôle.

La Fédération SUD-Rail porte des revendications de progrès social ; à ce stade, elle est la seule à rendre compte des propositions patronales et à laisser l'outil syndical à disposition des cheminots... Il est temps d'élargir le mouvement !



C'EST LE MOMENT DE DONNER DE VÉRITABLES PERSPECTIVES DE VICTOIRE AUX CHEMINOTES ET AUX CHEMINOTS.

Une grève carrée le 26 avril, comme cela est déjà annoncé par la CGT, accompagnée de l'UNSA et de la CFDT, n'est pas une réponse acceptable à apporter aux attentes des cheminots.

A l'inverse de la stratégie qui nous est proposée, nous travaillons depuis le début à la convergence des luttes et n'avons pas hésité à proposer la grève reconductible le 31 mars et depuis, un démarrage le plus rapide possible.

En même temps que nous proposons d'organiser la grève reconductible, nous construirons l'unité d'action avec les fédérations qui le souhaitent, avec les équipes syndicales qui la revendiquent, avec les cheminots qui subissent jour après jour les attaques des patrons sur la base de nos revendications d'un décret socle à hauteur du RH0077 et du retrait total de la « loi travail ».

Loi El Khomri, Réforme ferroviaire, Casse de la réglementation... tout est lié !

Loi Travail, application de la loi portant réforme ferroviaire, ce ne sont que les 2 faces d'une même pièce. Depuis des semaines, les cheminots, les citoyens, la jeunesse marchent dans la même direction, avec « nuit debout » et des cortèges qui, semaine après semaine, se renforcent, un mouvement social est né. Prenons en main notre lutte, la convergence est évidente.

En refusant cette évidence, les organisations « réformistes » de la SNCF, tout en voulant influencer les négociations dans la branche ferroviaire, se refusent à faire converger les actions d'entreprises et celles interprofessionnelles...

C'est une erreur majeure, la stratégie perdante sur les 2 tableaux.

Pour SUD-Rail, peser sur le projet de loi travail, c'est aussi se donner les moyens de gagner pour les travailleurs du rail.

C'est pourquoi SUD-Rail appelle l'ensemble des salariés du ferroviaire à participer, avec l'ensemble des moyens qui sont mis à leur disposition, notamment l'outil syndical SUD-Rail, aux actions interprofessionnelles ainsi qu'aux actions « corporatistes » pour que le RH0077 soit la base du Décret Socle, pour que les négociations de la convention collective se déroulent sur la base de la réglementation actuelle



**Plus vite nous frapperons fort l'économie et les profits des patrons,
plus vite nous gagnerons !**